

Cette année l'inscription sera totalement dématérialisée : les responsables légaux **pourront valider l'inscription et déposer les documents/pièces directement en ligne** selon le calendrier suivant :

Du 28 juin au 02 Juillet 2023 :

Les élèves actuellement en 3^{ème} collège qui seront affectés en 1^{ère} année de CAP ou en 2^{nde} Bac Pro à la rentrée 2023.

Pour réussir votre inscription au Lycée Jean Perrin, vous devez disposer obligatoirement d'un compte Educonnect actif avant le début de la procédure d'inscription fixée au 28 Juin 2023

Pensez dès à présent à vérifier la validité de votre compte afin de pouvoir effectuer les démarches de réinscription dans les meilleures conditions.

En cas d'absence de compte Educonnect, veuillez vous rapprocher de votre établissement d'origine

Etape 1 : Accès au service d'inscription en ligne à partir d'un compte Educonnect existant

- Se connecter à la plateforme Météce à partir de l'adresse Internet suivante : <http://metice.ac-reunion.fr>

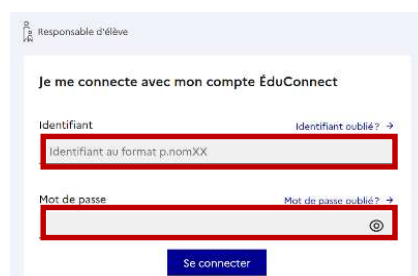
- Cliquez sur le bouton 



- Sélectionner votre profil « Responsable d'élève »



- Saisir votre compte puis cliquer sur le bouton 



- Sur la page d'accueil, cliquer sur le bouton **Inscrire** pour accéder au service

Je prends connaissance des informations concernant la formation et le lycée dans lesquels mon enfant est affecté avant de commencer l'inscription.

Etape 2 : Mise à jour des fiches

- Vérifier votre fiche de renseignements et celle de l'élève
- Mettre à jour les informations si besoin (Régime, coordonnées téléphoniques, adresse, adresse mail, transport scolaire ...)
- Valider votre inscription

Etape 3 : Télécharger et compléter les fiches mises à disposition par l'établissement

Etape 4 : Déposer les fiches sur le service ligne au plus tard le 02 juillet 2023

Etape 5 : Déposer les pièces demandées au Lycée selon le calendrier transmis dans l'application

En cas de difficultés vous pouvez joindre le service de la vie scolaire :

Tél fixe: 0262 58 84 60 ou Portable : 0692 38 2191

Rentrée scolaire 2023

- **Le prix du repas au restaurant scolaire passera à 1€** : le dispositif concernera les lycéens demi-pensionnaires ou internes, boursiers ou non boursiers
- **L'internat sera gratuit pour les lycéens habitant dans les Cirques.**
- **Mise à disposition d'un PC portable convertible 360 °** pour les élèves entrant au lycée en classe de 1ère année de CAP ou de seconde Bac Pro (dispositif « Numérisak »). Il sera indispensable pour assister aux cours.



Le formulaire de demande Numérisak (disponible sur la plateforme d'inscription en ligne) **doit être rempli et remis au lycée lors du dépôt des pièces complémentaires.**



**KANTINE
À 1€**

Ek la Région,
à partir du mois d'août,
dann lycée la kantine lé a 1€

Pour plus d'informations, renseignez-vous auprès de votre établissement

